

FNAS FO

**REJOIGNEZ-
NOUS !**



*« Se syndiquer,
c'est oser
ensemble,
pour ne pas se
résigner seul »*

Léon Jouhaux,
1^{er} Secrétaire Général de la confédération FO,
prix Nobel de la paix 1951

CONTACTS

FNAS FO
7, PASSAGE TENAILLE
75014 PARIS
01 40 52 85 80
LAFNAS@FNASFO.FR
-
WWW.FNASFO.FR



**CONVENTION
COLLECTIVE
NATIONALE
DU TRAVAIL**

66
NOS REVENDEMENTS
POUR VOUS DÉFENDRE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL 66

La CCNT 66 est la Convention des Établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées.

Elle s'applique aux établissements et services agissant dans l'ensemble des champs de l'intervention sociale et médico-sociale et notamment dans les missions :

- de protection sociale et judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ;

- auprès des mineurs, des adultes et personnes âgées handicapés ;
- auprès de la famille ;
- d'aide et d'accompagnement des personnes en difficulté sociale ;
- de soins à caractère médico-social ;
- de formation en travail social.

Le secteur regroupe :

330 000

salariés

11 000

établissements et services

DANS QUELLE SITUATION SOMMES-NOUS ?

UNE ACTUALITÉ QUI APPELLE L'ACTION



Le constat :

- Des conditions de travail qui se dégradent.
- Des emplois qui se déqualifient.
- Une gestion du personnel de plus en plus autoritaire et agressive.
- La santé des salariés en danger : 4 % par an d'augmentation des arrêts de travail de plus de 90 jours.
- Des salaires beaucoup trop bas !
- 30 % de décrochage entre le salaire et le coût de la vie en près de 20 ans.
- Valeur du Point : 3,82 € au 01/02/21.



L'urgence :

- La valeur du point à 4,50 €.
- Les 183 € net pour tous.
- L'intégration de la prime 9,21 % dans le salaire.
- Des congés trimestriels pour tous.
- Un financement à la hauteur des besoins.
- Le respect des droits des salariés.
- Le maintien et l'amélioration de la CCNT66.

QUELLES SOLUTIONS ?

NOS REVENDICATIONS



L'augmentation d'au moins 50 points d'indice des coefficients d'internat.



La mise en conformité de la classification avec les nouveaux niveaux de diplômes et l'amélioration des grilles.



La lutte contre la désinstitutionalisation, les plateformes et l'ubérisation du travail social.



1 week-end de repos par mois pour les Assistants familiaux.

Extrait de la Résolution Professionnelle XVIII^e CONGRÈS FÉDÉRAL de Dunkerque (59) Nov. 2019.



Un financement du secteur social et médico-social et un recrutement à hauteur des besoins !



L'augmentation immédiate d'au moins 30 % des salaires nets .



Des jours rémunérés pour enfants malades.



Le dégel de la majoration familiale.



L'amélioration du droit syndical.